

## **Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 9 décembre 2022**

Séance du 9 décembre 2022 - Ouverture de séance à 20h50.

Étaient présents : Martine BESSIERE (Présidente), Frédéric BECAMEL, Laurence LAURENT, Pierre BOULDOIRES, Christophe CLAMENS, Jennifer GASC, Christiane LUTRAND.

Absents : Martine BATUT.

Sébastien LAURENT a donné pouvoir à Laurence LAURENT.

Pierre VAYSSADE a donné pouvoir à Christiane LUTRAND.

Secrétaire de séance : Jennifer GASC.

### **1°) Intervention de Ugolin du PNR – 2<sup>ème</sup> partie de la bande boisée du Trap :**

Bilan des plantations de la 1<sup>ère</sup> partie : 90% des plants ont repris malgré la sécheresse.

La DDT est intervenue pour un contrôle fin août. Le cheminement piéton est terminé.

2<sup>ème</sup> partie : reboiser le dernier tiers. Une demande de devis a été faite. Ce sont positionnés : La Forêt des Ruthènes – Alliance Forêts Bois et l'ONF (Hors tarifs).

Diversité des espèces mais plus orienté sur la production de bois. (Erable et Mélèze) Environ un hectare à reboiser (soit 1008 plants).

Reforest'Action = possibilité de signer une convention avec le Parc (0.8 à 1.10 €/ plants) soit 900 à 1 000€ d'aide environ. Engagement d'avoir 80% de réussite par les entreprises et prévision du débroussaillage en n+1 et n+2.

La décision devra être prise rapidement afin d'avoir les plants.

Echéancier : Si pas de plants disponibles les trous seront faits et la plantation sera prévue en octobre 2023. Si les plants sont disponibles, la plantation se fera en Mars 2023.

### **2°) Lecture du procès-verbal de la séance du 28/10/2022 :**

Approbation à l'unanimité.

### **3°) Décision modificative budgétaire n°1 – Budget principal :**

Montant 2022 dû au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal : 9 202€.

Mandat au compte 739223 – Prévus = 4 000€. Manque 5 202€ - Transférés du 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement au 739223.

Approbation à l'unanimité.

### **4°) Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial :**

Approbation à l'unanimité.

### **5°) Décision modificative budgétaire n°2 – Budget principal :**

Transfert de 3 820€ du compte 615221 au compte 6413 (personnel non titulaire suite aux recours à des agents contractuels pour assurer le service technique).

Approbation à l'unanimité.

### **6°) Décision modificative budgétaire n°3 – Budget principal :**

Transfert de 1 440€ du compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) au compte 2031 (Frais d'étude – Honoraires pour l'extension de voirie du lotissement).

Approbation à l'unanimité.

### **7°) Délibération relative au choix de l'entreprise pour le reboisement du dernier tiers de la bande boisée du Trap :**

Suite à la présentation en début de séance, le conseil municipal valide le reboisement du dernier tiers de la bande boisée du Trap et choisit la Forêt des Ruthènes pour réaliser ces travaux, valide l'opération avec le montage des dossiers de subvention.

Approbation à l'unanimité.

**8°) Délibération relative à la rectification de deux noms de voies avant publication de l'adressage :**

Suite à la mise en place de l'adressage sur la commune et avant la publication de celui-ci, il convient de rectifier le nom de deux voies comme suit, afin d'être en conformité avec les panneaux apposés :

- Impasse Albert Ginisty devient Passage Albert Ginisty,
- Rue du Devez devient Route du Devez.

Approbation à l'unanimité.

**9°) Questions diverses :**

- ❖ Un audit a été réalisé sur les bâtiments communaux en partenariat avec le SIEDA – Coût de l'opération : 1 200€. Une attention particulière devra être portée à l'isolation. La commune est en attente de l'audit complet.
- ❖ La mise en conformité électrique du campanaire a été effectuée.
- ❖ Chemin des Bassets : EGTP a transmis un devis. En attente du devis de GCTS et de l'entreprise Albouze de Saint-Geneviève. Voir pour intégrer la traversée de route au Pas de Soulages dans les devis.
- ❖ Salle des fêtes : intervention d bureau d'étude le 30/11/2022. 1ers éléments communiqués : problème de charpente et d'eau trouvée lors des fouilles. Perte de la portance à cause de l'eau. Prévoir la récupération des eaux pluviales et des drainages. Le rapport détaillé est en cours d'élaboration.

La séance est levée à 22h30.